

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

Le 19 Septembre 2016, à 19 heures en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire Patrick JACQUES, sur convocation remise le 13 Septembre 2016.

Étaient présents : BLANCHET Marie-Hélène, CHARBONNIER Jean-Baptiste, CHARET Monique, CRETON Bernard, DUBOIS Martine, JACQUES Patrick, PLATEAU Thibaut, TOURNIER Gérard

Était absent non excusé : GLEIZES Emmanuel

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jean-Baptiste

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande qu'il puisse être ajouté à l'ordre du jour un point portant sur la convention à signer le cas échéant avec la mairie de MONTEREAU concernant le partenariat tarifaire proposé aux administrés de MONTMACHOUX pour les droits d'entrée à la piscine des Rougeaux de MONTEREAU.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1) Adoption du compte-rendu de la séance du 7 Juillet 2016,

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 7 Juillet 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 7 Juillet 2016.

2) Marché de maintenance de l'éclairage public (2016-2020) avec le SDESM

Dans le cadre du nouvel appel d'offres portant sur la maintenance de l'éclairage public (2016-2020), lancé par le SDESM, monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer sur les échanges financiers à venir afin de compléter la délibération prise le 11 avril dernier sur ce même objet.

Le Conseil Municipal,

Considérant que pour réduire les coûts, il convient de mutualiser les prestations relatives à l'entretien du réseau d'éclairage public ;

Considérant l'expertise acquise en ce domaine par le SDESM ;

DEMANDE au SDESM d'assurer les prestations suivantes dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public communal :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine.
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires.
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel.
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- L'administration d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui permettra à la commune de connaître son patrimoine et de gérer les demandes et le suivi des interventions.

DEMANDE au SDESM de prendre directement à sa charge le financement desdites prestations.

DIT que les autres prestations seront prises en charge financièrement par la commune. La commune transmettra le devis au SDESM. Le SDESM établira le bon de commande afin de faire exécuter les travaux par l'entreprise, réglera la facture et se fera rembourser par la commune en utilisant les comptes 45.

APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention financière décrivant cette procédure, annexée à la présente délibération, et **autorise** monsieur le Maire à la signer.

3) FINANCES :

a. Remboursement anticipé de l'emprunt de la Caisse d'Épargne (crédit relais de 140.000 €)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du marché de réfection de l'église, un crédit relais de 140.000 € d'une durée de 3 ans a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne d'Ile de France, le 21 mai 2014, au taux de 2.53% l'an, avec remboursement final au 26 mai 2017.

Monsieur le Maire propose de rembourser par anticipation cet emprunt afin de pouvoir bénéficier au titre des futurs travaux d'investissement d'un taux d'emprunt beaucoup plus attractif que le précédent.

Ce remboursement anticipé serait réalisé selon les modalités suivantes :

28/11/2016 : dernière trimestrialité des intérêts d'emprunt (644 € 72)

28/11/2016 : remboursement du capital (140.000 €).

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité ce remboursement anticipé d'emprunt et **autorise** M. le Maire à effectuer le mandatement de la somme globale de 140.644.72 €.

b. Souscription d'un nouvel emprunt de 140.000 € pour les travaux d'investissement à venir (Enfouissement des réseaux 2017-2018, église)

Au titre des travaux d'investissement à venir qui porteront pour l'essentiel sur les deux tranches d'enfouissement des réseaux -78.659 € en 2017 et 107.693 € en 2018 soit globalement 186.352 €- et la seconde tranche de restauration de l'église (Montage financier à réaliser pour la nef), Monsieur le Maire propose de profiter des taux bancaires très attractifs actuellement pour souscrire un nouvel emprunt de 140 000 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France, selon les modalités suivantes :

Taux : 0.78 %
Durée : 10 ans
Amortissement : Linéaire
Périodicité : Trimestrielle
Coût total : 145.596 € 50 dont Intérêts : 5.596 € 50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **donne son accord et autorise** Monsieur le Maire à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France le prêt de 140.000 € au taux de 0.78 % sur 10 ans.

c. Décision modificative de crédits relative aux emprunts précités

Afin de pouvoir effectuer d'une part le remboursement du crédit relais et d'autre part souscrire un emprunt pour les travaux d'investissement à venir, Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative de crédits suivante :

Dépenses :

1641 : Remboursement Capital : + 15 000 €

231 : Travaux : + 125 000 € (Provision sur travaux d'enfouissement des réseaux, troisième tranche de réfection de l'église)

Recettes :

1641 : Emprunt : + 140 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **donne son accord** à cette décision modificative de crédits.

4) Régie d'avances : modification de la liste des dépenses (timbres postaux en remplacement de la machine à affranchir)

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue à la Poste, via la société Pitney Bowes, une machine à affranchir. Cette location coûtera pour l'année 2016 (hors mise à jour payante des tarifs) environ 320 €.

A l'heure de la dématérialisation, l'utilisation des messageries électroniques est prépondérante, très loin devant le courrier traditionnel.

En conséquence, et par souci d'économie, Monsieur le Maire souhaite résilier cette location et propose que les dépenses afférentes aux envois postaux soient ajoutées aux dépenses autorisées dans la régie d'avance.

Le Conseil Municipal **approuve** cette proposition à l'unanimité.

5) Marché de l'église : avenant pour travaux supplémentaires (lot Menuiserie – Entreprise FORTIER)

Monsieur le Maire indique que les travaux de restauration de l'église Saint-Martin - 1ère phase : Remise en état du Chœur et de la sacristie, sont actuellement en cours de réalisation selon les prescriptions du projet.

Cependant, lors de la réalisation des travaux sur le seuil de la porte d'accès extérieure de la sacristie, il est a été constaté que le solivage du plancher de la sacristie était très altéré notamment sur les abouts des solives prenant appui sur la maçonnerie. La reprise ponctuelle des éléments porteurs du plancher s'avère nécessaire afin de rétablir la portance structurelle du plancher qui est affaissé. De plus, les lames de parquets et la plinthe en contact avec le mur extérieur de la sacristie ont souffert de l'humidité et d'attaques d'insectes à larves xylophages. La réfection de ces éléments est donc nécessaire à l'achèvement de la restauration de la sacristie.

Il est proposé de confier ces travaux de menuiserie, sous forme d'avenant à l'entreprise FORTIER, adjudicataire du lot Menuiserie de l'opération en cours. En effet, cette entreprise, mieux disante lors de la consultation, effectue ce chantier dans des conditions qualitatives particulièrement satisfaisantes et elle présente toutes les qualités requises pour l'exécution de ces prestations. Par ailleurs, cela permettrait de réaliser ces travaux dans des délais rapides, imposés par une fin d'opération fixée en octobre 2016.

Selon le devis de l'entreprise FORTIER joint, vérifié par l'agence 2BDM, il est donc proposé la réalisation de travaux complémentaires de reprise et de renfort du plancher pour un montant de 2.655 € HT, portant le montant initial des travaux de restauration de 7.997 € HT à 10.652 € HT.

Ces travaux complémentaires, demandés par le maître d'ouvrage, ne bouleversent pas l'économie du marché et n'en modifient pas l'objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation de l'avenant n° 1 avec l'entreprise FORTIER, tel qu'énoncé ci-dessus.

6) Point ajouté en début de séance :

Convention de Partenariat Tarifaire pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux

Monsieur le Maire propose de faire bénéficier les habitants de MONTMACHOUX du dispositif AQUAPASS mis en œuvre par la Ville de MONTEREAU pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux.

Le principe est qu'en vertu d'une convention à signer avec la Ville de MONTEREAU, chaque habitant de MONTMACHOUX pourra bénéficier du même tarif préférentiel que celui des habitants de MONTEREAU, dès lors que la commune de MONTMACHOUX accepte de prendre à sa charge le différentiel entre le tarif « MONTEREAU » et le tarif EXTERIEURS, à savoir :

	Tarifs MONTEREAU	Tarifs EXTERIEUR
Entrée unique et Abonnement annuel 0-5 ans	GRATUIT	GRATUIT
Entrée unique 6 -16 ans	2 €	4 €
Entrée unique Adulte	3 €	5.50 €
Activités trimestrielles	72 €	102 €
Cartes 10 entrées Enfants	16 €	36 €
Cartes 10 entrées Adultes	26 €	51 €
Abonnement annuel Enfant 0- 16 ans	102 €	153 €
Abonnement annuel Adulte	153 €	224 €

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité cette proposition et **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat tarifaire avec la Ville de MONTEREAU.

Informations et questions diverses

- Bilan préoccupant concernant le fonctionnement de la station d'épuration dans le dernier rapport de contrôle des installations par le SATESE (Conseil départemental)
- Journées Européennes du Patrimoine : 17 septembre 2016 avec visite du chantier de l'église (40 participants)
- Etat du financement des investissements à venir et des subventions sollicitées
- Repas des Anciens avec possibilité cette année de « colis de fin d'année » pour les personnes dans l'incapacité de participer au repas

La séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,
Patrick JACQUES

